

MOTION n° 5

Le SNPDEN rappelle que l'enseignement public favorise la mixité sociale et donc l'apprentissage du « vivre ensemble », qu'il permet l'ouverture dans laquelle le respect des identités ne conduit pas à un enfermement ou à un isolement des jeunes dans leurs différences. Sa contribution à la constitution du lien social est primordiale. L'école publique est la seule à promouvoir les valeurs laïques, à garantir ainsi la liberté de conscience et la cohésion sociale.

Il condamne les démarches actuelles pour promouvoir le développement de l'école privée et les aides financières accrues qui lui sont attribuées et un fonctionnement dérogatoire par rapport à l'enseignement public

Il proteste contre les attaques en direction de l'école publique qui affaiblissent la confiance de la population à son égard et contre les réductions de son financement ainsi que de celui des associations éducatives complémentaires à l'école publique.

Il souligne que l'enseignement privé doit, sous le contrôle de l'Etat, demeurer dans la loi commune et non, avec l'aide de l'Etat ou des collectivités territoriales, se constituer en concurrent déloyal.

Il déclare qu'il revient à l'Etat républicain de faire respecter sa signature par l'enseignement privé sous contrat qui doit en respecter les termes, les attentes et les limites qui constituent le contrat républicain.

Le SNPDEN **demande** au ministre de l'Education nationale et aux collectivités territoriales de soutenir fortement et de promouvoir l'enseignement public par

* **le maintien ou l'ouverture d'écoles publiques laïques là où l'offre aux parents ne permet pas le choix ,**

* **la priorité donnée à l'enseignement public pour l'ouverture de sections, de filières et de classes dans un bassin de formation quand il y a un besoin scolaire reconnu,**

* **une organisation, un pilotage, une distribution des moyens nécessaires pour mettre l'école publique partout sur le territoire en capacité :**

- *de remplir la mission de contribution à l'égalité*

- *d'offrir une qualité d'enseignement et d'éducation à tous et la prise en charge de chacun, consolidant la confiance de la population à son égard*

* **le respect de ses personnels, leur soutien et leur valorisation professionnelle, statutaire et salariale**

* **l'arrêt de l'expansion actuelle du subventionnement public de l'enseignement privé sous contrat**

* **la transparence des effectifs, ayant donné lieu à l'attribution des moyens contractualisés**

* **une réflexion sur un conditionnement de financement en rapport avec sa participation à l'objectif de mixité sociale par**

- *l'égalité d'accès et la non sélection des élèves*

- *la présentation de tous les élèves aux examens*

- *l'accueil significatif d'élèves boursiers, et d'étudiants boursiers en classes préparatoires.*

- *le respect des mêmes règles de vie scolaire, des procédures et calendrier d'orientation.*

* **une réflexion sur un conditionnement de financement en rapport avec sa participation à l'objectif de mixité sociale par**

- *la contractualisation entre chaque établissement privé et l'Etat central ou décentralisé*

- *l'évaluation de l'usage de ce financement, en rapport à son concours effectif au fonctionnement du service public et à cet objectif*